

# VILLE DURABLE : OUAGADOUGOU, CAPITALE DU BURKINA FASO EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

**Issaka DAHANI,**

*Laboratoire Dynamique des Espaces et Sociétés (LDES), Université Joseph KI-ZERBO de Ouagadougou, Burkina Faso*

[dahanissak@yahoo.fr](mailto:dahanissak@yahoo.fr)

**Georges COMPAORÉ,**

*Laboratoire Dynamique des Espaces et Sociétés (LDES), Université Joseph KI-ZERBO de Ouagadougou, Burkina Faso*

## Résumé

*La ville de Ouagadougou est la plus importante sur les plans économique, spatial et démographique au Burkina Faso. Cette agglomération est la capitale du pays ; elle est le chef-lieu de la région du Centre, de la province du Kadiogo et de la commune urbaine à laquelle elle appartient. La population qu'elle abrite l'aménage aux grès de leur besoin et de leur capacité. Cependant ces aménagements ne tiennent pas compte de la logique de ville durable compromettant ainsi la capacité des générations futures. L'analyse du point de vue ville durable donne de s'apercevoir que les zones nouvellement loties et les quartiers spontanés ont fortement contribué à la dégradation du couvert végétal et à la quasi-disparition de la faune.*

*La présente investigation est essentiellement basée sur une recherche documentaire et de terrain ; elle vise à apprécier la ville de Ouagadougou au Burkina Faso en termes de ville durable. Ainsi, il en est ressorti l'urgence que les politiques en matière de développement urbain intègrent pleinement les logiques de ville durable et que Ouagadougou devrait plus bénéficier d'innovation technologique pour une économie plus respectueuse des normes environnementales.*

**Mots clés :** ville durable, économie verte, ville verte

## Abstract

*The city of Ouagadougou is the most important economic, spatial and demographic city in Burkina Faso. This agglomeration is the capital of the country; it is the chief town of the Centre region, of the Kadiogo province and of the urban commune to which it belongs. The population that it houses develops it according to their needs and their capacity. However, these developments do not take into account the logic of a sustainable city, thus compromising the capacity of future generations. The analysis of the point of view of sustainable city gives to realize that the newly subdivided zones and the spontaneous districts strongly contributed to the degradation of the vegetal cover and to the quasi-disappearance of the fauna.*

*The present investigation is essentially based on documentary and field research; it aims to assess the city of Ouagadougou in Burkina Faso in terms of a sustainable city. Thus, it has emerged that urban development policies should fully integrate the logic of sustainable city and that Ouagadougou should benefit more from technological innovation for an economy more respectful of environmental standards.*

**Keywords:** sustainable city, green economy, green city

## Introduction

La cité urbaine de Ouagadougou est classée comme la plus grande agglomération au Burkina Faso sur les plans économique, spatial et démographique. D'un point de vue situation géographique, elle est située dans la partie centrale du pays. Administrativement, elle est le chef-lieu de la région du Centre ; de la province du Kadiogo et de la commune urbaine à laquelle elle appartient et qui porte son nom. La population qu'elle abrite l'aménage aux grés de leur besoin et de leur capacité. Ces aménagements sont plus ou moins anarchiques, pourtant devraient tenir compte de la logique de ville durable pour ne pas compromettre la capacité des générations futures qui y habiteront. L'aménagement urbain durable constitue le moyen pour améliorer la qualité de vie et réduire les émissions de gaz à effet de serre en préservant nos ressources naturelles, nos paysages et notre territoire et en préparant les conditions de la création d'une offre de logements pour satisfaire les besoins durablement.

La ville de Ouagadougou, dans la politique de développement du Burkina Faso voit l'émergence des préoccupations sociales et environnementales. En effet, la ville durable vise une haute qualité de vie pour tous et partout ; le social et l'accès aux services (éducation, culture, loisirs, santé, surtout logement, etc.) y ont une place fondamentale. Ainsi, pour Ouagadougou, les orientations urbaines formulent des grands projets tentant à accroître la part des espaces verts, à promouvoir les modes de transport doux, à construire des immeubles plus écologiques, à promouvoir un bâti dans son ensemble plus soucieux de l'environnement, etc. Cependant, la croissance démographique et le phénomène de l'étalement urbain ont contribué à amplifier les défis de devenir une ville durable. Cette amplification a contribué à la naissance d'une anarchie dans l'organisation spatiale de Ouagadougou, compromettant la vision de ville verte. En effet, les projets de ville verte par la mise en place d'une ceinture verte autour de la ville et d'augmentation des espaces verts, ce sont tous heurtés aux implantations informelles et anarchiques.

Le présent article vise à apprécier Ouagadougou dans une logique de ville durable et sa prise en compte d'une vision de développement urbain durable. Ainsi, les questions qui suivent sont posées :

l'aménagement urbain est-elle durable ? Quel est la politique environnementale urbaine ? Est-elle une ville verte ? Les types d'habitats sont-ils dans la logique de ville durables ? L'économie est-elle durable ? La réponse à ces questions passe par une analyse géographique approfondie de la ville de Ouagadougou, des politiques urbaines en vigueur et de sa dynamique afin de mieux appréhender la durabilité de ce plus grand centre urbain du Burkina Faso.

## 1. Cadre de l'étude

La ville de Ouagadougou est située au cœur du Burkina Faso à la latitude 12°21'N et à la longitude 01°31 W. Elle bénéficie de l'influence du climat nord soudanien par sa situation géographique (BAYALA/ARISTE. L. L, 2009 p.20). Elle connaît deux saisons dont une saison des pluies qui s'étale de mai à septembre et celle sèche qui dure d'octobre à avril. La pluviométrie moyenne est d'environ 740 mm avec une grande variabilité inter annuelle. Sa température moyenne est de 24.2°C avec de fortes amplitudes thermiques diurnes moyennes pouvant dépasser 13°C. L'humidité relative moyenne de l'air est de 49%. Elle est caractérisée par la faible densité du couvert végétal, résultant de l'action anthropique qui a fortement contribué à la disparition de la flore et de la faune. La formation végétale initiale de la ville a connu une dégradation nette en quantité et en qualité. Seules les espèces utilitaires telles que le karité, le raisinier, etc., ont été épargnés ou conservées. Aussi, quelques espèces fruitières ou non comme le manguier, l'eucalyptus, la pomme d'acajou, le caïlcédrat ont été plantées à l'intérieur ou aux alentours des concessions et le long des rues.

La forêt classée du barrage (ou Bangr-weogo) celle du « CNRST » et quelques espaces verts constituent désormais pour la ville de Ouagadougou, les grandes réserves forestières. La ceinture verte, mise en place avant 1983, et qui avait pour but de protéger la capitale des vents desséchants, de piéger les poussières et d'atténuer le transport des sols par les eaux de ruissellement vers les barrages a été presque totalement « consommée » par les habitats spontanés ou les lotissements (KAFANDO Y., 2006 ; p46).

Sur le plan spatial, le centre urbain de Ouagadougou est constitué de plusieurs communes (urbain et périurbaine ou rurale) dont celle urbaine de Ouagadougou, limitée au Nord par les communes rurales de Pabré

et de Loumbila à l'Est par celle de Saaba, au Sud par celles de Koubri et de Komsilga et enfin à l'Ouest par la commune rurale de Tanghin Dassouri. La ville de Ouagadougou est située au cœur de la province du Kadiogo, elle-même située au centre du Burkina Faso. Elle couvre une superficie de plus 518 km<sup>2</sup>, soit plus de 0,2 % du territoire national (BAYALA/ARISTE. L. L, 2009 p.17). La commune de Ouagadougou est découpée en douze (12) arrondissements et en cinquante-cinq (55) secteurs et dix-sept (17) villages.

Capitale du Burkina Faso, la ville de Ouagadougou occupe une position géographique favorable aux échanges commerciaux, elle est une plaque tournante du commerce avec le reste du Burkina Faso d'une part, et les autres pays d'autre part. La commune urbaine de Ouagadougou est le principal centre économique du Burkina Faso. Les principales activités économiques sont l'industrie, l'agriculture, l'élevage, le commerce, les banques, l'artisanat, le transport, l'hôtellerie et le tourisme.

Les données démographiques, selon le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2020, montraient que la population urbaine du Burkina Faso est de 5 398 305 d'habitants dont 45,4% soit 2 453 496 habitants pour Ouagadougou, ce qui équivaut à 12% de la population du pays. En termes de territoire la région du Centre constitue dans le Plan Nationale d'Aménagement le « grand Ouaga » avec une population de 3 032 668 habitants, soit 14,8% de l'ensemble de la population du Burkina Faso. (Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), 2020 p37 et 38).

L'effet conjugué de la poussée démographique due en majorité à l'exode rural, de la croissance des quartiers non lotis avec des habitats spontanés et de l'implantation anarchique du bâti ; contribue à l'étalement urbain de la ville de Ouagadougou (OUATTARA. A et SOME. L, 2009 p21). Cette croissance spatiale de la ville n'est pas dans la logique de ville durable ; ce qui engendre de plus en plus une détérioration globale environnementale et sans aucune application de planifications prévues et durables.

## **2. Méthodologie**

Le présent article a été rédigé sur la base d'une enquête qui s'est déroulée à Ouagadougou en juin 2021, sur un échantillon de 500 ménages réparties sur l'ensemble de cette espace urbain et auprès des services

techniques de l'Etat et du privé qui sont en charge des différents volets en relation avec la question de ville durable, environnement, économie, etc. Une revue de littérature a fortement contribué pour mieux cerner la question et entrevoir les réalités de cette ville.

Les questionnaires et guides utilisés comportent plusieurs aspects : les informations sociodémographiques de la population ; la perception de la question de ville durable ; les implantations des habitats, l'environnement, l'économie, l'aménagement urbain, le couvert végétal et la gestion urbaine. Des informations complémentaires ont été collectées à partir de la recherche documentaire.

Les résultats de notre travail, articulés autour de la durabilité de l'organisation spatiale, des politiques environnementales urbaine, de la question de ville certes, de la prise en compte de la logique de durabilité dans l'habitats et de la durabilité de l'économie ; ils sont complétés par des discussions.

### **3. Résultats de la recherche**

#### **3.1. Structuration spatiale urbaine de Ouagadougou**

La ville de Ouagadougou capitale du royaume de Ouagadougou, situé dans l'actuel Burkina Faso, ce royaume semble avoir été fondé vers 1220 par Oubri. Elle a connu des mutations en termes de structuration spatiale au fil du temps. De 1984 à 1989, en moyenne 2 400 logements par an étaient construits par les habitants eux-mêmes. Le besoin de logement croissait, en 1986, On estimait à 8 000 par an, le nombre de logements nécessaires pour répondre à la demande locale ; ainsi 3 515 logements furent construits par l'état et ses démembrements pour palier à ce besoin. La croissance démographique liée à plusieurs facteurs engendre un besoin très croissant en logement, entraînant ainsi une croissance spatiale de la ville.

De cette espace urbain croissant, on distingue principalement 3 zones d'habitat dont une zone d'habitat moderne constituée pour la plupart de maisons de hauts standings, situées dans des zones résidentielles ; une zone d'habitat populaire lotie dans les anciens quartiers et les quartiers nouvellement structurés ; l'habitat spontané qui ceinture l'ensemble de la ville et même par endroit se retrouve en pleine ville. (ONU-Habitat 2007, p8 et Commune urbaine de Ouagadougou 2018, p3).

Le constat actuel est que récemment le secteur privé (agences immobilières) s'est investi dans la réalisation de logements qu'elle met à la disposition des populations à travers la location-vente ou vente de terrain. Cependant les modalités d'accès ne sont à la portée que de personnes d'un niveau de revenus élevés, obligeant ainsi les personnes les plus démunies à s'installer dans les quartiers appelés communément « zones non loties » ou d'habitat spontané où il n'existe aucun aménagement de type urbain, ni de services sociaux de base. Cette situation entraîne une extension spatiale de la ville (ONU-Habitat 2007, p7 et Commune urbaine de Ouagadougou 2018, p4). La structuration spatiale urbaine de Ouagadougou présente une ville congestionnée et en restructuration permanente. Ce qui la distingue de certaines grandes villes africaines, c'est le rythme effréné de son étalement. En 2018, sa superficie était de 2 805 km<sup>2</sup> soit 280 500 ha (Commune urbaine de Ouagadougou 2018, p4).

En ce qui concerne le tissu urbain de Ouagadougou, il se déploie de manière continue sur un rayon de 15 km et au-delà. Cependant d'autres polarités sont implantées dans un rayon de 50 km à partir du centre de Ouagadougou, ce sont : Ville nouvelle de Yenenga (20 km au Sud), Aéroport de Donsin (30 km au Nord), Barrage de Ziga (50 km à l'Est), Université Ouaga II ou Tomas Isidore SANKARA (25 km à l'Est), etc. il existe deux centre-ville à Ouagadougou, celui historique et le nouveau c'est-à-dire Ouaga 2000 qui est situé au Sud de la ville, les quartiers de Ouagadougou se développent autour de polarités diffuses, caractérisées par le développement de rues marchandes et d'activités informelles le long des axes structurants de circulation, surtout le long des voies bitumées.

La politique urbaine de Ouagadougou, dans une démarche prospective, prévoyait dans le Schéma Directeur d'Aménagement du Grand Ouaga (SDAGO) ou le Plan d'occupation des sols (POS, 2007) de Ouagadougou une structuration de l'espace urbain autour de centralités urbaines secondaires à développer en s'appuyant sur des dynamiques socioéconomiques locales. Ainsi, la naissance d'une multiplicité de marchés et espaces de commerces apparaissent alors comme autant de centralités vécues. En plus, les quartiers de Ouagadougou se caractérisent par un foisonnement d'activités informelles et une multiplicité d'usages des espaces partagés. Cette créativité dans l'usage des espaces publics est aussi bien perceptible dans les quartiers lotis que

ceux non lotis. Aussi, malgré l'étalement urbain de cette agglomération, elle se caractérise aussi par une déficience d'offre de transport en commun tant publique que privée, l'espace de vie se restreint souvent à un périmètre proche du logement, facilement accessible (Commune urbaine de Ouagadougou 2018, p16 et 17).

### **3.2. Environnement et assainissement**

**La ville de Ouagadougou dans sa gestion priorise les questions d'environnement et surtout d'assainissement car figurent en tête de la liste des problèmes majeurs après l'épineux et vital problème de l'approvisionnement de la ville en eau potable. Cette ville accorde une priorité à des nouvelles orientations en matière d'environnement urbain. Elle présente le spectre d'une ville menacée sur le plan environnemental, avec une réduction accélérée et continue du couvert végétal. Sa population, caractérisée par une forte croissance démographique, connaît une fréquence et une recrudescence des maladies infectieuses et surtout respiratoires dues à la faiblesse des équipements d'assainissement et au niveau insatisfaisant des services rendus à sa population. La croissance démographique associé à l'étalement spatial urbain entraînent des besoins d'assainissement très pressants, au point que la santé des citoyens est très menacée. Ainsi, une approche participative a été initiée afin d'identifier les problèmes prioritaires de la ville en matière d'assainissement (ONU-Habitat 2007, p7). Ainsi, une urgence s'impose dans l'application des principes et politiques adéquates pour une ville durable.**

Dans le cadre de l'exécution du 3ème projet urbain (1993-2004), la ville de Ouagadougou s'est dotée d'un Schéma Directeur de Gestion des Déchets (SDGD) et d'un plan d'actions pour la mise en œuvre du SDGD. Il a été également réalisé au profit de la ville de Ouagadougou, un Centre d'Enfouissement Technique (CET) ou décharge contrôlée

pour le stockage et le traitement des déchets ménagers et industriels, et 36 Centres de Collecte (CC) où seront temporairement stockées les ordures ménagères évacuées par les pré-collecteurs. Depuis l'année 2005, les responsables communaux de Ouagadougou ont procédé à un zonage de la ville, afin d'être plus opérationnel au point de vue de l'environnement et de l'assainissement. Par la suite, des concessions ont été faites aux structures privées pour la pré-collecte, le transport des déchets et la gestion du centre d'enfouissement technique (CET). Cette nouvelle organisation a permis d'offrir un service d'assainissement plus intéressant aux populations de la ville. En outre pour les déchets industriels spéciaux et biomédicaux, les estimations montraient en 1996 que 10 000 tonnes d'hydrocarbures et plus de 600 000 m<sup>3</sup> d'effluents industriels, étaient rejetés ou brûlés au cours de l'année dans la ville de Ouagadougou. Aussi, ces estimations montraient pour la même année plus de 200 000 m<sup>3</sup> de matières de vidanges qui sont déversées sans traitement dans le milieu naturel.

En ce qui concerne la pollution atmosphérique, la ville de Ouagadougou est confrontée à de véritables problèmes de pollution atmosphérique surtout relative à l'intensification du trafic routier. Les statistiques épidémiologiques avaient montré que plus de 26% des patients reçus en consultation au centre hospitalier universitaire Dr YALGADO OUEDRAGO qui est le plus grand et important hôpital du Burkina Faso, souffraient de maladies respiratoires liées à la mauvaise qualité de l'air (ONU-Habitat 2007, p13). Cela montre le niveau de pollution atmosphérique de ce grand centre urbain, qui ne fait que s'empirer car la croissance démographique et l'étalement accéléré de cette ville sont à un rythme discordant d'avec les aménagements urbains et l'offre de service d'assainissement.

Pour pallier un tant soit peu à ce problème d'assainissement des lieux publique, depuis deux décennies environ une « Brigade verte » constituée principalement de plusieurs centaines de femmes est mise en place pour balayer les routes bitumées de la ville. Ce qui permet de réduire les déchets, ordures et dépôts de terre sur la voirie, amplifiant les suspensions poussiéreuses urbaines. Aussi, plusieurs espace verts existe à Ouagadougou, dont le plus grand est la forêt urbaine de « Bangr-Wéogo » ; des initiatives ont également vue le jour mais peinent à se réaliser à l'exemple de la politique dénommée « Murail verte »,



assortie de plusieurs projets mise en œuvre. Tout cela vise à améliorer la qualité de l'air et de l'environnement urbain.

### **3.3. Economie urbaine**

La population potentiellement active de 644 700 personnes recensées en 2001 (individus âgés de 10 ans et plus), la commune de Ouagadougou comptait 368 000 actifs, soit un taux d'activité global de 57,1%. Ce taux atteint 67,1% si l'on restreint la population potentiellement active aux personnes de 15 ans et plus. Il reste très élevé (85,1%), si l'on considère uniquement la population des chefs de ménages (ONU-Habitat 2007, p8). En 2021, les estimations montrent que la population de Ouagadougou potentiellement active est plus deux millions de personnes (individus âgés de 10 ans et plus), la commune de Ouagadougou compte plus d'un million d'actifs, soit un taux d'activité global de plus de 60%. Ce taux atteint plus de 80% si l'on restreint la population potentiellement active aux personnes de 15 ans et plus. Il reste très élevé (plus de 95%), si l'on considère uniquement la population des chefs de ménages.

La ville de Ouagadougou est le principal centre économique du Burkina Faso. Les estimations de l'Union Economique Monétaire Ouest Africain (UEMOA) pour l'année 2000, montrait que la seule ville de Ouagadougou concentrait 70% de l'activité industrielle du pays. Cette situation de concentration est à plus de 70% en 2021. En terme économique, Ouagadougou est la ville la plus dynamique et a une large avance sur les autres villes du pays. Les principales activités économiques sont l'industrie (bâtiments et travaux publics ; manufacture d'ouvrages métalliques ; transformation et conditionnement de produits alimentaires...), l'agriculture et l'élevage, le commerce (des grossistes aux petits commerces traditionnels) les banques, l'artisanat, le transport, l'hôtellerie et le tourisme (ONU-Habitat 2007, p8). L'ensemble de ces activités économiques de la ville de Ouagadougou peuvent être regroupé en trois secteurs :

- ❖ L'économie urbaine de Ouagadougou est dominée par le secteur tertiaire qui occupait 41,5% des emplois en 1975, 64% en 1990 et par estimation plus de 80% en 2021. En effet, deux domaines peuvent être distingué dans ce secteur tertiaire : les services marchands (commerce et les banques, restauration et hôtellerie, le transport) et les services non-marchands

(administration et l'armée). Il est à noter que le commerce est l'activité dominante du secteur tertiaire. Pour le commerce et les services, ils représentent plus de 72,5% des entreprises du pays dont plus de 45,8% pour le commerce et plus de 26,7% pour les services. En outre, les activités du tourisme et de l'hôtellerie offrent au centre urbain de Ouagadougou des atouts économiques non négligeables (infrastructures hôtelières de haut standing, et permet à cette agglomération d'être un lieu d'accueil pour plusieurs conférences et congrès internationaux). Quant au secteur bancaire, on compte en 2021 une quinzaine de banques à Ouagadougou, elles sont surtout spécialisées dans le financement du commerce et de l'industrie, le crédit immobilier, etc.

- ❖ Le secteur secondaire est principalement représenté par l'industrie et l'artisanat. En effet, l'activité industrielle prend en compte le bâtiment et les travaux publics, le travail des métaux, l'agroalimentaire, l'industrie du cuir, le textile, l'industrie chimique, etc. En 1988, les industries représentaient 27,5% des entreprises, soit au total 142 unités. La fabrication de métaux constituait 14,79% et la fabrication des produits alimentaires 14,08% du parc industriel. Les entreprises du bâtiment et des travaux publics rassemblaient 43% des entreprises du secteur secondaire. Par la suite, en 2003, on dénombrait dans la seule commune de Ouagadougou 63 industries extractives et 320 industries manufacturières. Quant à l'artisanat, il aura contribué en 1985 à 20,4% du PIB du pays, et à 20% en 1990. On estime qu'entre 1991 et 1994, la chute du pouvoir d'achat en moyenne de 3% par an, explique entre autres le fait que la population ait eu recours aux petits métiers.
- ❖ Le secteur primaire : bien que Ouagadougou soit un centre urbain, on retrouve des espaces où sont pratiqués l'agriculture, situé en général sur des espaces qui sont des réserves administratives, des parcelles non construites, des bas-fonds et des espaces vides ; et des jardins permanents où se pratiquent le maraîchage. Pour ce qui est de l'élevage, en 1996 les sondages ont montré qu'il se pratique un élevage intensif sous forme de fermes et d'ateliers d'embouche (porcins, caprins, bovins, ovins,) ainsi que l'élevage de volailles (ONU-Habitat

2007, p10). En 2021, Il est à noter que le secteur primaire continue d'être présent au tant en centre-ville qu'en périphérie malgré les différentes reformes et législation en la matière.

La ville de Ouagadougou bien qu'étant le principal centre économique du Burkina Faso, regroupe toujours les activités caractéristiques d'un centre urbain sous développé.

### **3.4. Population et démographie de Ouagadougou**

L'agglomération urbaine de Ouagadougou, en terme démographique regroupe plus de 10% de la population du Burkina Faso. Il y'a un important écart d'avec les autres villes du pays en termes de nombre d'habitants. Dans le Schéma National d'Aménagement (SNA) la commune de Ouagadougou constitue le « grand Ouaga », et les communes rurales qui l'entoure constitue le « petit Ouaga ». De cela, la population du « grand Ouaga », intégrant l'ensemble des secteurs de la ville ainsi que les 17 villages rattachés à la commune, comptait 833 761 habitants en 1999, environ 959 491 en 2003 ; environ 1 002 000 en 2004 et plus de 3 trois millions en 2021. Le centre urbain de Ouagadougou compte une moyenne d'environ 5,3 personnes par ménage (ONU-Habitat 2007, p14 ; Commune urbaine de Ouagadougou 2018, p10 et INSD, 2020). Ouagadougou affiche un taux de croissance démographique de 7% par an du fait de l'accroissement naturel et des migrations, les estimations de sa population serait d'environ 4 millions d'habitants d'ici 2025 (Commune urbaine de Ouagadougou 2018, Pages 10).

L'accroissement vertigineux de la population de la ville de Ouagadougou rend toute planification urbaine difficile, voire impossible, et renvoie dès lors à une logique de restructuration et réorganisation continues. On observe ainsi un décalage entre cette forte croissance démographique et l'offre de services urbains, en termes de logements, d'infrastructures et d'équipements de proximité adaptés aux besoins des citoyens et d'application des logiques de ville durables. Cette augmentation de la population urbaine de Ouagadougou engendre une croissance spatiale exponentielle. Le suivi réalisé par les autorités communales a montré que l'emprise urbaine de l'agglomération de Ouagadougou a triplé (superficie multipliée par 2,8) entre 1992 et 2002. En parallèle, selon l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), l'accroissement démographique a doublé

(population multipliée par 2,1) entre les deux recensements de la population de 1996 et de 2006. Cette situation est encore perçue de 2002 à 2021 où sa superficie s'est multipliée par plus de 3 et en même temps sa population de 2006 à 2021 s'est multipliée par plus de 3. Cette double croissance entre population et superficie rend difficile la mise en œuvre des politiques d'une ville durable (Commune urbaine de Ouagadougou 2018, p10).

## **4. Discussion**

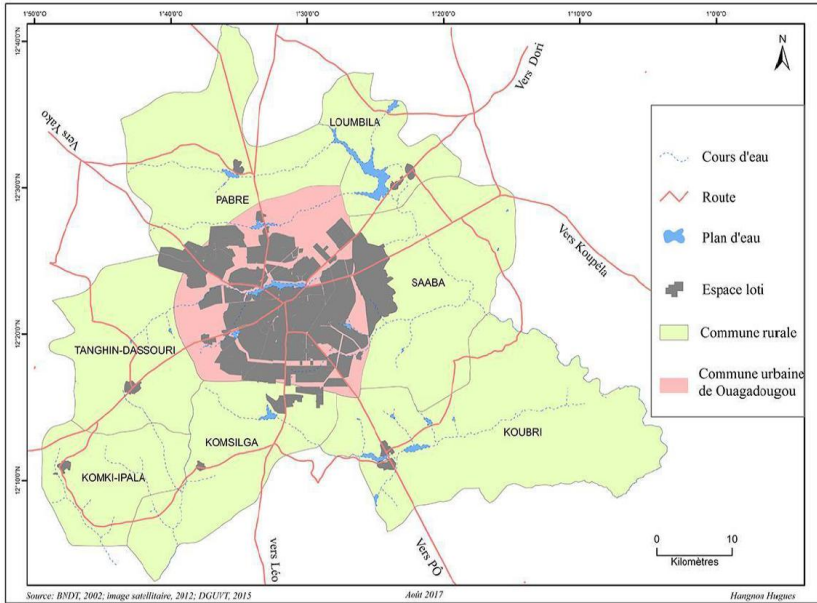
### **4.1. Dynamique de l'occupation spatiale**

L'urbanisation de la planète constitue un événement majeur à la fois démographique, géographique, social, culturel et politique : trois habitants sur quatre vivent aujourd'hui en ville et les deux tiers de ces citadins vivent dans des pays du Sud. Bien que tardivement entré dans le processus d'urbanisation, le continent africain a vu s'accélérer de façon impressionnante la croissance de ses villes. Près du tiers de la population africaine vivait en ville en 1990 contre seulement 14,5 % au début des années cinquante et les projections des Nations unies prévoient que d'ici à 2030, plus de la moitié des africains résidera en zone urbaine. La plupart des capitales croissent encore au rythme d'environ 4 % l'an, ce qui signifie un doublement de leur population en moins de 20 ans. Or, les politiques ont très peu, voire très mal géré, la dynamique de l'urbanisation qui reste en Afrique, un processus relativement informel, et le passage en quelques décennies de villes moyennes à des villes parfois millionnaires pose des questions sociales, des questions d'aménagement et de gestion des espaces de plus en plus aigus. L'extension spatiale des agglomérations suscite de multiples problèmes de voirie, de transport, de logement, d'alimentation en eau et en électricité, sans parler des différends fonciers opposant les pouvoirs publics au pouvoir traditionnel.

Au sein des pays d'Afrique de l'Ouest, l'agglomération de Ouagadougou a dépassé les limites de son territoire administratif et s'étend dans le territoire du « Grand Ouaga » (carte 1). Le « Grand Ouaga » couvre une superficie de 3300 km<sup>2</sup> sur un rayon de près de 50 km autour de la ville de Ouagadougou. Il comprend la commune urbaine de Ouagadougou et sept communes rurales autour de Ouagadougou que sont : Pabré, Tanghin-Dassouri, Komki-Ipala,

Komsilga, Koubri, Saaba et Loumbila (Commune urbaine de Ouagadougou 2018, p6).

Carte 1 : territoire du « Grand Ouaga »



La ville de Ouagadougou au Burkina Faso est un produit urbain historique original. À la veille du XXI<sup>e</sup> siècle, sa population était estimée à environ 800 000 habitants, soit 6,8 % de la population totale du pays mais près de 45 % de la population urbaine nationale. Ouagadougou n'a pas de véritable passé urbain et elle n'offre pas à voir les richesses économiques et financières qui illustrent habituellement les villes. Elle présentait à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle une allure modeste plutôt rurale. Les évolutions et les configurations successives de l'espace urbain sont essentiellement dues à des compositions et des enjeux de pouvoir politiques. En effet, Ouagadougou a connu des politiques urbaines très diversifiées, des rythmes et des taux de croissance fortement contrastés en termes de grands aménagements, d'infrastructures, d'équipements urbains, de régularisation de la ville spontanée par les lotissements, etc. Elle reflète un modèle d'urbanisme sédimenté et spécifique, produit de ces ruptures politiques, et qui est en

permanence l'objet et le sujet de régularisation spatiale (FOURNET. F et al ; 2008).

Le site où est implanté la ville de Ouagadougou n'oppose aucune contrainte physique à la croissance spatiale de la ville. En effet, cela a été un des facteurs favorables à ce que cet espace urbain soit multiplié par plus de 5,4 entre 1983 à 2021 en même temps que sa population est multipliée par plus de 6,5 entre 1980 à 2021. Il est à noter de cette surcroissance spatiale, qu'il est plus prononcé en espace non aménagé officiellement ou non loti. Ce qui entraîne un phénomène de distribution des populations vers les périphéries, qui se sur-densifient. La densité moyenne d'environ 903 habitants/km<sup>2</sup> en 2021, cache de nombreuses disparités intra-urbaines avec d'anciens quartiers centraux qui sont de plus en plus vides en habitant mais concentrant les activités économiques et des nouveaux quartiers lotis ou non lotis qui concentrent de fortes densités en termes d'habitants. Cette urbanisation que l'on peut qualifier d'extensive, crée de nombreux quartiers urbains qui reflètent un très faible niveau de développement. Ce qui est un facteur entravant le développement homogène et la mise en œuvre d'une ville durable (VALLEE. J et al ,2006).

À la vue de cette situation, le Burkina Faso dans sa logique pour le développement urbain a mis en œuvre la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain (PNH DU). Elle a été adoptée le 07 mai 2008 en conseil de Ministres, en plus de cela il y a la loi n°17-2006/AN du 18 mai 2006 portant Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso. Ainsi, ces deux imposent aux communes urbaines et périurbaines, l'élaboration d'outils de planification urbaine durable. De cela, la commune urbaine de Ouagadougou a élaboré un Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) et un Plan d'Occupation des Sols (POS). Ces deux outils sont utiles pour la gestion du territoire urbain, en particulier le foncier.

En outre, le dénombrement en 2018 dans l'espace urbain de Ouagadougou montrait que les parcelles issues des différents lotissements officiels c'est-à-dire faits par l'Etat étaient plus de 400.000 parcelles, cependant la moitié d'entre elles demeuraient non bâties. A ces parcelles, s'ajoutent ceux des agences immobilières (des millions de parcelles), incontrôlés par l'Etat. Aussi, à ces zones loties, s'ajoutent de vastes étendues de quartiers précaires, localement désignés par le terme

« quartiers non lotis », qui fait que Ouagadougou dépasse ses limites administratives (Commune urbaine de Ouagadougou 2018, p10). Ces quartiers non lotis abritent plus d'un tiers de la population de la ville, ils ont acheté leurs terrains auprès de propriétaires terriens ou de chefs traditionnels sans l'autorisation de l'administration publique. Ces quartiers non lotis sont en pleine densification et accroissement spatial. Ces quartiers d'habitat spontané se caractérisent par une densité d'occupation d'environ 100 habitants/ha et forment avec les quartiers lotis riverains une couronne d'habitats sous-équipés et sous-viabilisés par rapport au centre-ville (Commune urbaine de Ouagadougou 2018, p11).

De manière générale, la ville de Ouagadougou dans sa dynamique d'occupation spatiale ne permet pas que la ville soit durable. La réorganisation et restructuration est nécessaire pour une logique de durabilité, donc de meilleure gestion de l'espace de son ressort.

#### **4.2. Ville verte**

L'aménagement urbain au Burkina Faso est encadré par des politiques et des lois. La PNH DU adoptée le 07 mai 2008 en conseil de Ministres et la loi n°17-2006/AN du 18 mai 2006 portant Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso. Ainsi, 2 outils en sont issus pour tout aménagements urbains : un Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) et un Plan d'Occupation des Sols (POS) ». Pour tout POS, il doit s'articuler autour de quatre orientations stratégiques prioritaires : protéger les espaces naturels et inondables ; maîtriser l'urbanisation et améliorer le cadre de vie des habitants ; favoriser le développement économique ; et accompagner les politiques de déplacement et de développement durable. Ainsi, de chaque POS la question de ville durable est prise en compte.

Pour le cas de la ville de Ouagadougou, ses premiers administrateurs qui date d'avant les indépendances, avaient pris en compte cette notion de ville verte. Ainsi, Ouagadougou bénéficie d'un écosystème naturel constitué par les trois barrages et le parc urbain Bangr-Weogo qui est une forêt située en plein centre de Ouagadougou. En plus de cet écosystème naturel, les politiques en matière d'aménagement avaient pour ambition que Ouagadougou soit une ville verte. Ainsi, les aménageurs avaient progressivement constitué une ceinture verte (carte 2) au gré des lotissements successifs, de 1976 jusqu'au début des années

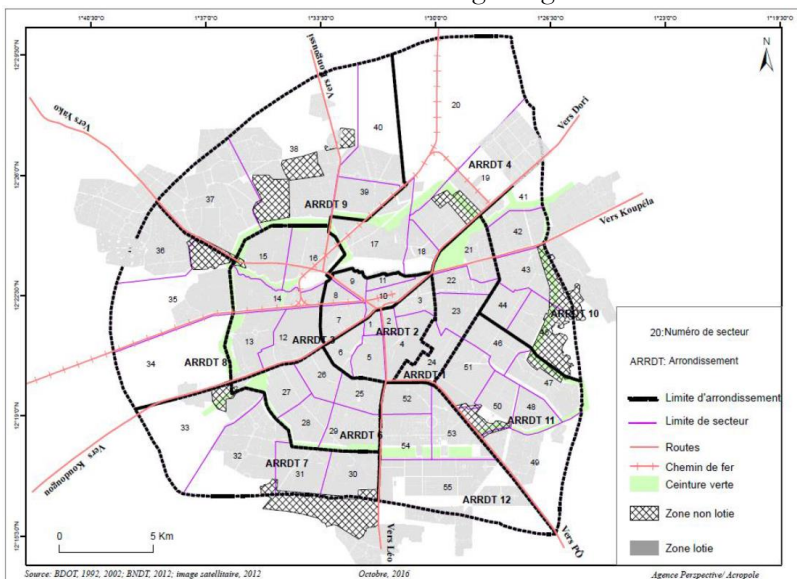
2000. Après ces années, cet espace qui devait bénéficier du renforcement de la densité végétale pour être une ceinture verte pour la ville de Ouagadougou et donner une allure de ville verte, est régulièrement attaquée par différents aménagements : habitat, carrières d'extraction et décharges d'ordures ménagères. L'écosystème de la ville de Ouagadougou abrite également des activités agricoles urbaine avec plus de 5000 personnes exploitant une superficie d'environ 750ha répartie sur une centaine de sites agricoles. Ce qui contribue à rendre vulnérable et à fragiliser cet écosystème, qui est en plus menacé de pollutions divers (Commune urbaine de Ouagadougou 2018, p16).

Au point de vue de l'assainissement, malgré le Plan Stratégique d'Assainissement de Ouagadougou, une bonne partie des matières de vidange sont rejetées dans l'environnement urbain sans précaution. Ainsi, la gestion des déchets solides dont la quantité va croissante constitue un problème majeur, à Ouagadougou environ 50% des déchets sont collectés ; les 50% restants colonisent les espaces vides de la ville (Commune urbaine de Ouagadougou 2018, Pages 15). Aussi, les eaux pluviales constituent une autre menace, liée à l'implantation de la ville qui s'est faite sur un espace marécageux, plat avec une pente douce comprise entre 0,5 et 1% du sud vers le nord, sans aucun point élevé (Commune urbaine de Ouagadougou 2018, p13).

Quant à la qualité de l'air, elle est en forte dégradation, qui s'explique par usage croissant d'hydrocarbure pour les moyens de déplacement motorisés. Aussi, la ville de Ouagadougou comptait environ 545 000 abonnés en 2015 et environ 1 million en 2021. En effet, la production d'électricité doit être revue pour plus d'intégration des énergies renouvelables pour réduire la pollution et permettre à Ouagadougou d'entrer dans la dynamique de ville verte (Commune urbaine de Ouagadougou 2018, p14 et 15).



Carte 2 : ceinture verte de la ville de Ouagadougou



### 4.3. Economie verte

L'économie verte pour la ville de Ouagadougou serait d'orienter l'ensemble des chaînes de valeurs des différents secteurs de l'économie à respecter et à préserver l'environnement. Au Burkina Faso, il existe la Politique Nationale en matière d'Environnement (PNE). Elle vise à créer un cadre de référence pour la prise en compte des questions environnementales dans les politiques et stratégies de développement. Cette politique a été adoptée par le Gouvernement burkinabè en janvier 2007. En effet, ses principales orientations sont la gestion rationnelle des ressources naturelles et la garantie d'un cadre de vie saine aux populations. La Politique Nationale en matière d'Environnement dans ses objectifs vise à lutter contre la désertification ; soutenir les productions agricoles et pastorales ; améliorer le cadre de vie des populations par l'assainissement des milieux urbains et ruraux et la réalisation d'aménagements paysagers (plantations d'alignement, espaces verts, parcs urbains, etc.) ; produire du bois d'énergie pour les besoins des ménages par l'aménagement des forêts naturelles et les reboisements villageois et familiaux ; valoriser les produits forestiers

non ligneux pour participer à l'alimentation humaine et la création de revenus financiers (WORLDBANK, 2018 p9).

La Politique Nationale en matière d'Environnement n'intègre pas explicitement la notion d'économie verte. Elle n'implique pas une transformation de l'économie en sorte que les acteurs soient obligés de respecter des normes environnementales qui s'applique à une économie plus respectueuse de l'environnement. En effet, le secteur de l'économie en particulier pour les industries et toutes les chaînes de transformations devraient intégrer pour leurs besoins en électricité les énergies renouvelables. Ce qui permettrait de réduire la quantité de CO<sub>2</sub> rejeté dans l'air. Les populations de la ville de Ouagadougou (plus de 98%) ne connaissent pas la notion d'économie verte et pense que c'est de la responsabilité de l'Etat à adopter des stratégies en la matière. Au point de vue de la mobilité urbaine, l'adoption des véhicules (moto et voiture) utilisant l'énergie électrique produite par des systèmes photovoltaïques comme force motrice serait un catalyseur pour faire de Ouagadougou une ville verte et durable. En plus, adopter des modes de cuissons propres par l'utilisation des énergies renouvelables permettrait également de contribuer à la réduction du CO<sub>2</sub> rejeté dans l'air.

La ville de Ouagadougou devrait intégrer dans sa logique de développement une structuration de l'économie en général et l'orienter dans une dynamique d'économie verte ce qui contribuerait à une durabilité de cette agglomération urbaine.

#### **4.4. Développement et ville durable**

La ville durable pour l'agglomération de Ouagadougou tient compte en premier à l'aménagement spatial. Ainsi, Ouagadougou dispose d'un Règlement Communal d'Urbanisme (RCU) qui fixe les règles générales d'occupation des sols et les règles particulières à certaines zones notamment les servitudes relatives au domaine public, routier, aux sites culturels, aux secteurs sauvegardés, aux monuments historiques et autres. Cependant, le caractère irrégulier des zones informelles ou non lotis fait qu'il n'existe pas de politique spécifique en matière d'amélioration des conditions de vie dans ces zones (ONU-Habitat 2007, p19).

Le développement urbain touche plusieurs autres aspects de la vie d'une ville. Dans une logique de durabilité de ce développement, elle devrait prendre en compte une économie verte et une rigueur sur la

question spatiale urbaine pour les différents aménagements. Pour la ville de Ouagadougou il existe plusieurs outils de planification du développement dont le principal est le Plan Communal de Développement (PCD) qui permet une planification sur plusieurs années en ce qui concerne les actions à mener pour le développement urbain de ladite ville. Ce PCD est en général sur 5 ans, mais annuellement un Plan Annuel de Développement (PAD) est issu de ce dernier pour être mise en œuvre par le conseil municipal. De ces plans de développement il est à noter qu'ils sont plus focalisés sur l'accès aux services sociaux de base ; donc n'intègre pas suffisamment une logique de développement durable de la ville. Ils sont également élaborés pour le court terme, or le besoin d'une ville comme Ouagadougou devrait s'inscrire dans un agenda projeté sur le long terme et ensuite mise en œuvre par des programmes quinquennaux.

## **Conclusion**

D'une manière globale, l'analyse du point de vue ville durable montre que les zones nouvellement loties et les quartiers spontanés ont fortement contribué à l'étalement spatial urbain, à la dégradation du couvert végétal et à la quasi-disparition de la faune. La forte croissance démographique urbaine de Ouagadougou source de l'augmentation très rapide des besoins sociaux de base, constituent un contre poids des efforts de développement urbain. Ainsi, les politiques en matière de développement urbain devraient fortement intégrer les logiques de ville durable. Aussi, la ville de Ouagadougou étant le poumon économique et une plaque tournante des échanges commerciaux au Burkina Faso et en Afrique de l'Ouest, elle devrait plus bénéficier d'innovation technologique pour que son économie soit une économie verte, plus respectueuse des normes environnementales.

## **Références bibliographiques**

**Bayala/Ariste Laure Leila**, 2009 : monographie de la commune urbaine de Ouagadougou, 130 pages.

**Florence Fournet, Aude Meunier-Nikiema, Gérard Salem** ; 2008 : Ouagadougou (1850-2004) : Une urbanisation différenciée, IRD Éditions, 2008 ; 144 pages ;  
<https://books.openedition.org/irdeditions/887?lang=fr>

**Florence Fournet, Aude Meunier-Nikiema, Gérard Salem** ; 2008 : Ouagadougou (1850-2004) : Une urbanisation différenciée, IRD Éditions, 2008 ; 144 pages ; <https://books.openedition.org/irdeditions/887?lang=fr>

**Institut National de la Statistique et de la Démographie** (NSD) 2020 : Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2019. 69 pages

**Kafando Y.** (2006). *Transport urbain et santé des populations : le cas de Ouagadougou (Burkina Faso)*. Abomey (BEN) ; Ouagadougou : Université d'Abomey Calavi ; IRD, 95 p. multigr. Mém. DEA : Gestion de l'Environnement : Environnement et Santé, Université d'Abomey Calavi : Abomey. 2006.

**ONU-Habitat (Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains)** 2007 : profil urbain de Ouagadougou. 40 pages ; [https://unhabitat.org/sites/default/files/download-manager-files/Burkina%20Faso\\_Ouagadougou.pdf](https://unhabitat.org/sites/default/files/download-manager-files/Burkina%20Faso_Ouagadougou.pdf). Consulté le 15/06/2021

**Ouattara. A et Some. L** (2009), « *La croissance urbaine au Burkina Faso* », Rapport d'analyse des données du Recensement Général de la population et de l'habitat de 2006, 118p

**Vallée Julie, Fournet Florence, Meyer Pierre-Erwann, Harang Maud, Pirot Françoise et Salem Gérard**, « Stratification de la ville de Ouagadougou (Burkina Faso) à partir d'une image panchromatique Spot 5 : Une première étape à la mise en place d'une enquête de santé », *Espace populations sociétés* [En ligne], 2006/2-3 | 2006, mis en ligne le 17 novembre 2016, consulté le 15 juin 2021. URL : <http://journals.openedition.org/eps/1851>; DOI : <https://doi.org/10.4000/eps.1851>

**Worldbank**, 2018 : projet d'appui à l'enseignement supérieur (PAES) : notice d'impact environnemental et social du projet de construction d'un espace numérique ouvert (ENO) a KARPALA, arrondissement 11, commune de OUAGADOUGOU. 98 pages ; <https://documents1.worldbank.org/curated/en/349291526924715858/pdf/Notice-d-impact-environnemental-et-social-du-projet-de-construction-d-un-espace-numerique-ouvert-a-Karpala.pdf>.